Brevet N 8 5 8 9 2

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

10 mai 1985

Titre délivré : 5 DEC. 1986

Monsieur le Ministre de l'Économie et des Classes Moyennes Service de la Propriété Intellectuelle LUXEMBOURG

## Demande de Brevet d'Invention

	I. Requête	
La soc.di	ite PAUL WURTH 5.A., 32 rue d'Alsace, Luxembourg	(1)
représent	tée par E.Meyers & E.Freylinger, Ing.conseils en propr.ind.,	
46 rue di	u Cimetière, Luxembourg, agissant en qualité de mandataires	(2)
	dépose(nt) ce dix mai mil neuf cent quatre vingt cinq	(3)
à 15°°	heures, au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, à Luxembourg:  1. la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant:  de contrôle du chargement d'un four à cuve"	· (4)
······		
. (	2. la délégation de pouvoir, datée de <u>Luxembourc</u> le <i>9 mai 1985</i>	
	<ul> <li>3. la description en langue <u>française</u> de l'invention en deux exem</li> <li>4. <u>deux</u> planches de dessin, en deux exemplaires;</li> <li>5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, mai mil neuf cent quatre vingt cinq</li> </ul>	
	déclare(nt) en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l'(es) inventeur(s) est	(sont) :
***************************************		(5)
(6)	revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s)  déposée(s) en (7)	de
(6)le	revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s)  déposée(s) en (7)	de (8)
(6) leau nom de	revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s)  déposée(s) en (7)	de (8)
(6)leau nom de.	revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s)  déposée(s) en (7)  déposée(s) en (7)  élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg	de (8)
(6) le au nom de	revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s)  déposée(s) en (7)  élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg  Cimetière, Luxembourg	de (8) (9) (10)
(6) le au nom de 46 rue du	revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s)  déposée(s) en (7)  élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg  Cimetière, Luxembourg  sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté d	de (8) (9) (10) lans les
(6)au nom de  46 rue du  annexes sus	revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s)  déposée(s) en (7)  élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg  Cimetière, Luxembourg  sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté d smentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à dix-huit mo	de (8) (9) (10) lans les
(6)au nom de	revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s)  déposée(s) en (7)  élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg  Cimetière, Luxembourg  sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté d	de (8) (9) (10) lans les
(6)au nom de  46 rue du  annexes sus	revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s)  déposée(s) en (7)  élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg  Cimetière, Luxembourg  sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté d smentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à dix-huit momandataires	de (8) (9) (10) lans les
au nom de	revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s)  déposée(s) en (7)  élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg  Cimetière, Luxembourg  sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté d'smentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à dix-huit momandataires  II. Procès-verbal de Dépôt  La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie	de (8) (9) (10) lans les bis. (11)
au nom de	revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s)  déposée(s) en (7)  élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg  c'imetière, Luxembourg  sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté de smentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à dix-huit momandataires  II. Procès-verbal de Dépôt  La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie yennes, Service de la Propriété Intellectuelle à Luxembourg, en date du :	de (8) (9) (10) lans les
au nom de	revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s)  déposée(s) en (7)  élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg  Cimetière, Luxembourg  sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté d'smentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à dix-huit momandataires  II. Procès-verbal de Dépôt  La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie	de (8) (9) (10) lans les
au nom de	revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s)  déposée(s) en (7)  élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg  c'imetière, Luxembourg  sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté de smentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à dix-huit momandataires  II. Procès-verbal de Dépôt  La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie yennes, Service de la Propriété Intellectuelle à Luxembourg, en date du :	de (8) (9) (10) lans les ois. (11)

## BREVET D'INVENTION

Procédé de contrôle du chargement d'un four à cuve

PAUL WURTH S.A. 32 rue d'Alsace Luxembourg 5

10

15

20

25

30

35

## Procédé de contrôle du chargement d'un four à cuve

La présente invention concerne, un procédé de contrôle du chargement d'un four à cuve, comprenant une goulotte de distribution rotative ou oscillante pour assurer la distribution de la matière sur la surface de chargement du four, une ou plusieurs trémies de stockage de la matière au-dessus du four, pourvues chacune d'un organe de dosage pour régler le débit de la matière de chargement s'écoulant de la trémie vers la goulotte, un système de pesée pour déterminer le contenu de la trémie, procédé selon lequel on détermine, par calcul ou expérimentation, le degré d'ouverture initial du clapet pour que le contenu d'une trémie s'écoule en un temps déterminé, on mémorise, pour différents types de matière et différentes conditions de chargement, les courbes théoriques d'un débit constant déterminé ainsi que de la position correspondante du clapet de dosage pour assurer l'écoulement dans le temps déterminé, ces courbes fournissant à chaque instant le débit de consigne Q et la position du clapet, on établit à intervalles déterminés le débit réel Q, en mesurant la diminution de poids △P du contenu de la trémie par unité de temps ⊅t et l'on compare le débit réel Q, au débit de consigne Q.

Lors du chargement d'un four à cuve à l'aide d'une goulotte de distribution, on s'arrange généralement de manière à déposer une couche, à symétrie diamétrale et uniformité circulaire sur la surface de chargement à l'aide du contenu d'une trémie de stockage. A cet effet, on dispose généralement d'un temps prédéterminé imposé par le rendement et la capacité du four, le mode de distribution et la coordination des opérations, telles que ouverture, fermeture des clapets, amenée de la matière de chargement etc. Connaissant donc ce temps disponible, il faut régler l'ouverture du clapet de dosage contrôlant l'écoulement hors de la

trémie de manière que celle-ci se vide au moment où la goulotte termine sa phase de balayage à l'expiration du temps imposé.

Le réglage du clapet est réalisé, à cet effet, de la manière indiquée ci-dessus et comme décrit également dans les brevets US 3,929,240 et 4,074,816. Théoriquement, un réglage effectué de cette manière devrait permettre le dépôt d'une couche telle que souhaitée par les sidérurgistes. En pratique, il n'en 10 est malheureusement pas ainsi, car certains paramètres peuvent influencer le débit d'écoulement, indépendamment de la position du clapet. Ainsi, par exemple, lorsque l'on choisit la position d'ouverture du clapet à partir de données étalon mémorisées et suivant la nature du 15 matériau à charger afin d'obtenir un débit bien déterminé, on constate qu'en début de la phase d'écoulement le poids de la colonne des matières se trouvant audessus de l'ouverture d'écoulement peut provoquer une augmentation du débit. Par contre, au fur et à mesure de la vidange de la trémie, la diminution du poids 20 réduit la poussée sur l'écoulement de sorte que le débit tombe en-dessous du débit de consigne. A cause de ce ralentissement, on dépasse nécessairement le temps imposé par le chargement du contenu d'une trémie dans le four, ce qui non seulement perturbe le programme de 25 chargement, mais en plus, est la cause d'un chargement non symétrique, c'est-à-dire que la hauteur de la couche déposée est irrégulière dans le sens circulaire de la surface de chargement. D'autres facteurs, comme 30 par exemple le degré d'humidité ou la granulométrie du matériau de chargement, peuvent influencer le débit.

Pour y remédier, on a essayé de corriger la position du clapet de dosage en fonction des fluctuations du débit, c'est-à-dire que l'on ferme légèrement le clapet lorsque le débit réel mesuré par la diminution du poids de la trémie est supérieur au débit de consigne et que l'on ouvre davantage le clapet lorsque le débit tombe au-dessous de la valeur de consigne.

Toutefois, en réalité, la détermination du débit pour une position bien précise du clapet n'est possible qu'après que cette position ait été atteinte et, compte tenu du lapse de temps nécessaire à la détermination du débit, la position idéale ou de consigne du clapet lors des corrections de position est toujours atteinte, avant que l'on puisse le savoir. Autrement dit, quel que soit le sens de déplacement du clapet, c'est-à-dire ouverture ou fermeture, il est toujours déplacé trop loin et il est nécessaire d'effectuer des corrections successives et alternativement en sens opposé. Le résultat est que le débit réel oscille constamment autour de la valeur de consigne.

10

35

Le seul résultat positif réalisable par ce

15 procédé est que l'on arrive plus ou moins à respecter
le temps imposé pour l'écoulement du contenu d'une
trémie. Par contre, à cause des fluctuations du débit,
le dépôt de la matière de chargement devient encore
plus irrégulier que sans corrections. En plus, ce

20 procédé entraîne un inconvénient supplémentaire, dans
la mesure où les inversions du mouvement de déplacement
du clapet entre ouverture et fermeture et vice-versa
provoquent des coups entraînant de fausses impulsions
dans le système de mesure du poids.

Le but de la présente invention est de prévoir un nouveau procédé pour manoeuvrer le clapet de dosage de façon à assurer un débit quasi uniforme correspondant au débit de consigne.

Pour atteindre cet objectif, le procédé pro-30 posé par la présente invention est caractérisé en ce que le clapet de dosage est ouvert chaque fois que le débit réel est inférieur au débit de consigne et en ce qu'il est maintenu en position lorsque le débit réel est supérieur au débit de consigne.

L'ouverture de clapet est avantageusement réalisée suivant une amplitude  $\Delta$ S qui correspond à la différence entre la position du clapet correspondant au débit de consigne  $Q_C$  et celle correspondant au débit

réel Qr.

10

15

20

25

30

Selon un mode d'exécution avantageux, la vitesse d'actionnement du clapet est proportionnelle à la différence AS, c'est-à-dire si cette différence AS est grande, le clapet est déplacé relativement vite, alors que si cette différence AS est faible, le clapet est déplacé lentement. Comme mesure supplémentaire permettant d'assurer que le clapet ne dépasse pas la position visée, sa vitesse de déplacement devient nulle lorsque la différence AS atteint un minimum prédéterminé.

D'autres particularités et caractéristiques ressortiront de la description détaillée d'un mode d'exécution avantageux décrit ci-dessous, en référence aux dessins annexés, dans lesquels:

La figure l montre la courbe représentant la diminution du poids de la trémie sans correction de la position du clapet;

La figure 2 montre la courbe représentant la diminution du poids de la trémie avec correction de la position du clapet dans les deux sens;

La figure 3 montre la courbe représentant la diminution en poids de la trémie avec correction de la position du clapet dans un sens seulement selon la présente invention et

La figure 4 montre un schéma synoptique d'un dispositif pour la mise en oeuvre de ce procédé selon la présente invention.

La figure 1 montre, en traits gras, la courbe représentant le poids réel  $P_r$ , c'est-à-dire le poids mesuré tandis que la courbe en traits mixtes représente le poids de consigne  $P_c$  qui devrait permettre un écoulement uniforme de la matière de chargement dans le temps imposé T. Le gradient de ces courbes, c'est-à-dire  $\frac{\Delta P}{\Delta t}$  représente le débit de l'écoulement qui est constant pour la courbe  $P_c$ .

Comme on peut le constater, l'évolution horizontale du début de chacune des courbes  $P_{\rm r}$  et  $P_{\rm c}$  re-

présente la phase d'ouverture du clapet de dosage. Lorsque celui-ci a atteint sa position d'ouverture correspondant au débit de consigne  $\mathcal{Q}_{\mathbf{C}}$  calculé d'après les données mémorisées et basées sur des calculs ou des expériences de chargement précédents, la diminution de poids de la trêmie devrait être linéaire pour assurer un débit constant correspondant au débit de consigne  $\mathcal{Q}_{\mathbf{C}}$ . Toutefois, comme le montre l'évolution des deux courbes, à partir d'un certain moment, la différence entre le poids et la matière qui se trouve réellement dans la trêmie et celui de la matière qui devrait encore s'y trouver pour respecter le débit constant  $\mathcal{Q}_{\mathbf{C}}$  devient de plus en plus grande et la trêmie ne sera vide que bien au-delà du temps imposé T.

10

15

20

25

30

Comme expliqué ci-dessus, des manoeuvres de correction de la position du clapet pour tenter de compenser l'écart entre les courbes  $P_{\rm r}$  et  $P_{\rm c}$  entraînent la situation de la figure 2 dans laquelle le débit réel oscille autour de la valeur de consigne car le clapet est toujours déplacé trop loin, quel que soit le sens de son déplacement.

Par contre, en manoeuvrant conformément à la présente invention, c'est-à-dire en effectuant les corrections de la position du clapet seulement dans le sens de son ouverture, on arrive à linéariser la courbe P<sub>r</sub> et la confondre avec la courbe P<sub>c</sub> pour respecter le débit de consigne, comme le montre la figure 3.

Si en manoeuvrant conformément à la présente invention, l'ouverture du clapet était trop grande, c'est-à-dire que le débit mesuré était supérieur au débit de consigne, on ne bouge pas le clapet, car sur base des connaissances de la figure 1, on sait que le débit va nécessairement diminuer sans modifier la position du clapet.

On va maintenant décrire en référence à la figure 4, un mode d'exécution avantageux pour la réalisation de ce procédé de correction de la position du

clapet. Cette figure montre la tête d'un four 10 dans laquelle se trouve une goulotte 12 animée par un dispositif d'entraînement 14 pour la faire tourner autour de l'axe du four et ajuster son angle de déversement.

Une charpente 16 portée par le four 10 supporte par l'intermédiaire d'une série de pesons 20 une trémie 18. Ces pesons fournissent constamment des indications sur le poids de la trémie 18 et, par conséquent, sur son contenu. L'orifice d'écoulement de cette trémie 18 est contrôlé par un clapet de dosage 22 qui peut être composé de deux registres à déplacement symétrique

10

15

20

25

composé de deux registres à déplacement symétrique autour de l'axe du four. Ce clapet de dosage 22 est actionné par un cylindre hydraulique 24, tandis que la position réelle du clapet est constamment déterminée par un détecteur de positions 26.

Sur la figure, on n'a représenté qu'une seule trémie de chargement centrale 18. Il est toutefois évident que l'invention s'applique également à d'autres installations comprenant deux ou plusieurs trémies de chargement.

Le cylindre hydraulique 24 commandant la position du clapet de dosage 22 est actionné par une vanne hydraulique 28 à action proportionnelle qui reçoit l'huile sous pression d'une centrale hydraulique 30. Le circuit de commande comporte également un ordinateur 32 pour effectuer les opérations de calcul et mémoriser toutes les informations nécessaires. Les informations de cet ordinateur 32 sont transmises vers une unité de contrôle 34 qui commande la vanne hydraulique 28 pour régler le débit de l'huile, c'est-à-dire la vitesse de manoeuvre du cylindre hydraulique 24 et du clapet 22.

L'ordinateur 32 reçoit en permanence les informations P<sub>r</sub> et S<sub>r</sub> représentant respectivement le poids réel du contenu de la trémie 18 et la position réelle du clapet de dosage 22. Il reçoit, par ailleurs, des informations de consigne par le programme de chargement, notamment le temps T qu'on s'impose pour

10

20

25

30

l'écoulement du contenu de la trémie 18 en fonction du programme de chargement et/ou de la distribution de la matière. Dans l'ordinateur 32 sont mémorisées les informations nécessaires à la commande, tels que différents paramètres relatifs à la nature de la matière de chargement, la position du clapet pour assurer un débit déterminé d'un matériau déterminé etc. formations mémorisées résultent principalement de mises à jour successives basées sur les connaissances obtenues par des chargements précédents. C'est sur base de ces informations que l'ordinateur calcule et donne des informations de consigne à l'unité de contrôle 34 pour la manoeuvre du clapet 22. Ainsi, par exemple, sachant le temps T imposé pour l'écoulement du contenu de la trémie 18 et connaissant le poids de celui-ci et les paramètres relatifs à la nature du matériau, notamment sa granulométrie et éventuellement d'autres paramètres influençant la vitesse d'écoulement, l'ordinateur détermine le débit de consigne  $Q_c$  et à partir de celui-ci la position d'ouverture initiale du clapet 22. L'unité de contrôle 34 commande, sur base des informations de consigne reçues de l'ordinateur 32, la vanne hydraulique 28 qui actionne le cylindre 24 jusqu'à ce que la vanne 22 occupe la position d'ouverture de consigne. Cette manoeuvre est contrôlée par le détecteur 26 qui fournit les informations concernant la position instantanée du clapet à l'unité de contrôle qui arrête le mouvement d'ouverture du clapet 22 lorsque la différence  $\Delta S$  entre la position réelle  $S_r$  et la position de consigne S<sub>c</sub> est approximativement égale à zéro. A partir de ce moment, c'est-à-dire lorsque le clapet 22 occupe sa position d'ouverture de consigne, l'ordinateur détermine à intervalles prédéterminés, par exemple toutes les trois à quatre secondes, l'évolution de la diminution du poids de la trémie 18. Trois cas différents peuvent dès lors se présenter : l) - Si le débit réel  $Q_r$ , c'est-à-dire la

diminution de poids  $P_r$  par unité de temps est égale au

débit de consigne Q ou est différent de celui-ci d'une quantité négligeable dont la valeur a été fixée arbitrairement au préalable, le clapet 22 est maintenu dans sa position d'ouverture initiale.

5

10

15

20

30

- 2) Si le débit réel Q<sub>r</sub> est supérieur au débit de consigne  $Q_c$ , c'est-à-dire que la position  $S_r$ du clapet est trop grande et que  $\Delta S = S_c - S_r$  est négatif, aucune correction de la position du clapet n'est effectuée sachant d'après les renseignements de la figure l que le débit  $Q_{r}$  va diminuer automatiquement sans modification de la position du clapet 22 pour se rapprocher du débit de consigne Q. Il est néanmoins possible de prévoir comme mesure de prévoyance, par exemple en cas de faute de programmation, que si ∆ S dépasse exceptionnellement une limite supérieure, que le clapet soit automatiquement fermé d'une grandeur correspondant à cette limite prédéterminée.
- 3) Si le débit réel Q<sub>r</sub> devient inférieur au débit de consigne  $\mathbf{Q}_{_{\mathbf{C}}}$ , cela signifie que la position de consigne  $S_c$  précédente du clapet 22 était en fait trop petite et l'on procède dès lors à une correction de la position du clapet. A cet effet, l'ordinateur calcule les positions du clapet correspondant respectivement au débit de consigne  $Q_c$  et au débit réel  $Q_r$ et détermine la différence  $\beta$ S entre ces deux positions. 25 L'unité de contrôle 34 commande dès lors à travers la vanne hydraulique 28 l'ouverture du clapet 22 d'une valeur égale à 1S. Cette correction est répétée chaque fois qu'il devient nécessaire, c'est-à-dire chaque fois que le débit réel s'écarte du débit de consigne d'une valeur prédéterminée. Ces positions de consigne successivement corrigées du clapet 22 sont mémorisées dans l'ordinateur 32, de sorte que le chargement ultérieur effectué dans des conditions comparables ne nécessitent plus de corrections ou des corrections de moins en moins fréquentes.

Suivant un mode de mise en oeuvre avantageux de l'invention, le débit d'huile est réglé par la

vanne 28 sur ordre de l'unité de contrôle 34 en fonction de la grandeur  $\Delta S$ , c'est-à-dire que le clapet 28 est déplacé plus vite lorsque  $\Delta S$  est grand, et inversement, est déplacé de plus en plus lentement au fur et à mesure que  $\Delta S$  diminue. Il est même préférable d'arrêter le clapet lorsque  $\Delta S$  atteint une limite inférieure prédéterminée pour être certain d'éviter que le clapet ne dépasse sa position de consigne et risquer éventuellement ainsi de se retrouver dans la situation de la figure 2.

Il reste finalement à souligner que le hardware décrit en référence à la figure 4 pour la mise en oeuvre du procédé n'a été montré qu'à titre d'illustration et qu'il est possible de remplacer certains éléments par d'autres ayant les mêmes fonctions. Par exemple, le circuit de commande hydraulique du clapet de réglage pourrait être remplacé par un circuit pneumatique ou un réseau électrique, la vanne à action proportionnelle 28 étant remplacée respectivement par une servo-vanne ou un circuit à thyristor.



10

15

## REVENDICATIONS

5

10

15

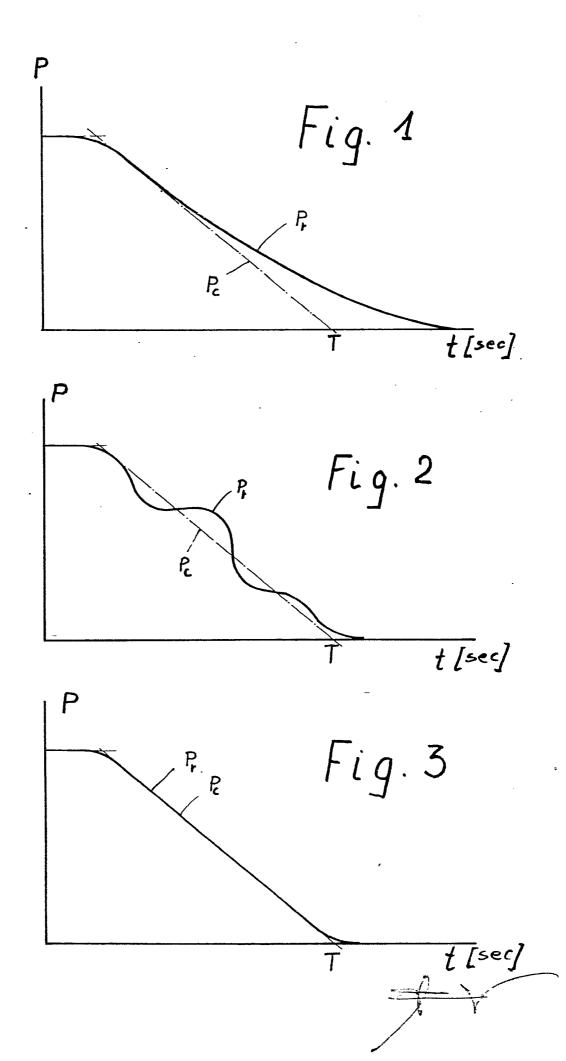
20

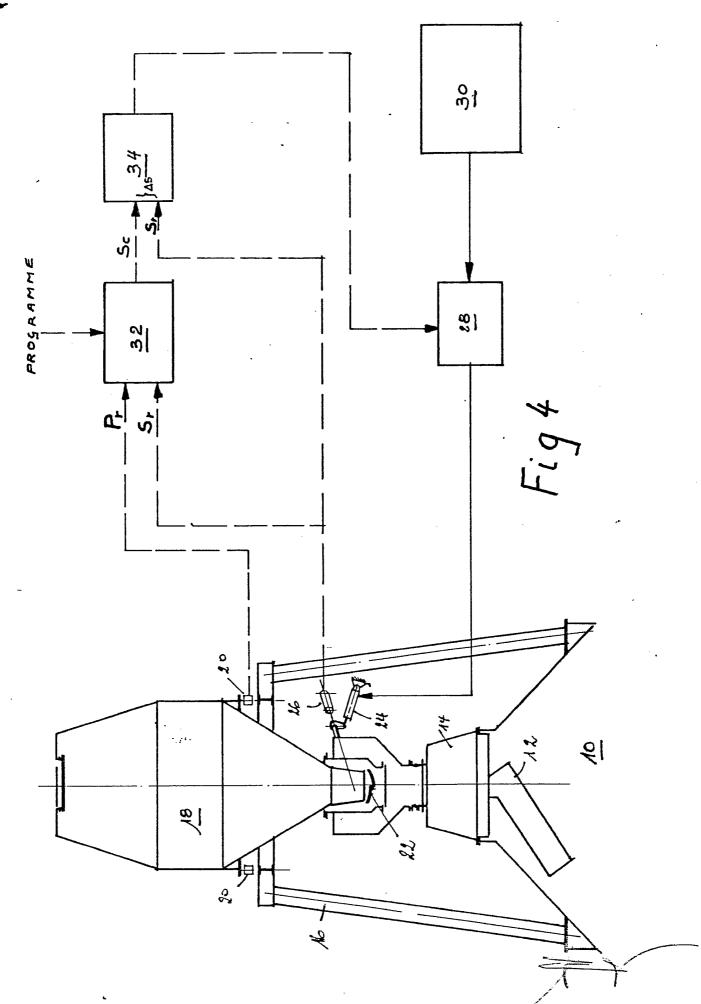
30

35

- 1. Procédé de contrôle du chargement d'un four à cuve, comprenant une goulotte de distribution rotative ou oscillante pour assurer la distribution de la matière sur la surface de chargement du four, une ou plusieurs trémies de stockage de la matière audessus du four pourvues chacune d'un organe de dosage pour régler le débit de la matière de chargement s'écoulant de la trémie vers la goulotte, un système de pesée pour déterminer le contenu de la trémie, procédé selon lequel on détermine, par calcul ou expérimentation, le degré d'ouverture initial du clapet pour que le contenu d'une trémie s'écoule en un temps déterminé, on mémorise, pour différents types de matière de différentes conditions de chargement, les courbes théoriques d'un débit constant déterminé ainsi que de la position correspondante du clapet de dosage pour assurer l'écoulement dans le temps déterminé, ces courbes fournissant à chaque instant le débit de consigne  $\mathbf{Q}_{\mathbf{C}}$  et la position du clapet, on établit, à intervalles déterminés, le débit réel  $Q_r$  en mesurant la diminution de poids  $\Delta P$ du contenu de la trémie par unité de temps ∫t et l'on compare le débit réel  $Q_{r}$  au débit de consigne  $Q_{c'}$ caractérisé en ce que le clapet de dosage est ouvert chaque fois que le débit réel  $\mathbf{Q}_{\mathbf{r}}$  est inférieur au débit de consigne  $\mathbf{Q}_{_{\mathbf{C}}}$  et en ce qu'il est maintenu en position lorsque le débit réel  $\mathbf{Q}_{\mathbf{r}}$  est supérieur au débit de consigne Q<sub>C</sub>.
  - 2. Procédé selon la revendication l, caractérisé en ce que l'ouverture initiale du clapet est choisie de telle manière que le débit qui en résulte corresponde au débit de consigne  $Q_{\mathbb{C}}$  calculé.
- 3. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que le clapet est ouvert suivant une amplitude  $\Delta$ S qui correspond à la différence entre la position du clapet correspondant au débit de consigne  $Q_{c}$  et celle correspondant au débit réel  $Q_{r}$ .

- 4. Procédé selon l'une des revendications l ou 3, caractérisé en ce que la vitesse d'actionnement du clapet est proportionnelle à la différence 🗚 S du déplacement nécessaire du clapet.
- 5. Procédé selon la revendication 4, caractérisé en ce que la vitesse de déplacement du clapet devient nulle lorsque la différence △S atteint un minimum prédéterminé.





45. -

1

:

.